

# Cœur de Sologne vous informe



## Eau et assainissement

Depuis le 1er janvier 2025, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif devient intercommunale.

Un nouveau service pour une gestion plus efficace des infrastructures d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de Cœur de Sologne, et pour répondre aux enjeux d'investissements conséquents, notamment en ce qui concerne le renouvellement des réseaux vieillissants.

Pour l'investissement, Cœur de Sologne a élaboré une stratégie globale et cohérente

Réunion publique du lundi  
16 décembre 2024  
à Lamotte-Beuvron

pour les dix prochaines années. Cette stratégie repose sur plusieurs déterminants clés, à savoir l'évolution réglementaire, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, l'amélioration de la performance des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement, ainsi que la gestion patrimoniale des réseaux avec l'augmentation progressive de leur taux de renouvellement.

L'exploitation a été confiée à VEOLIA pour les communes de Chaon, Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Souvigny-en-Sologne et Vouzon. Le service de l'eau potable de la commune de Chaumont-sur-Tharonne, est géré par la SAUR, jusqu'à la fin de l'année 2025.

### PATRIMOINE ACTUEL

#### Eau potable

- 5 unités de production
- 614 970 m<sup>3</sup> d'eau produite
- 5 444 Abonnés
- 213 km de réseau de distribution

#### Assainissement collectif

- 7 stations d'épuration
- 34 postes de refoulement
- 4 809 abonnés
- 104 km de réseau d'assainissement

Les tarifs pour l'année 2025, définis pour chaque commune, ont été votés lors du Conseil communautaire du 6 février dernier. L'objectif est d'atteindre une harmonisation progressive des prix de l'eau et de l'assainissement sur une période de dix ans, afin d'assurer une égalité d'accès au service public pour toutes les communes.

**Contacts :** Pour toute demande d'abonnement, de résiliation ou pour tout autre problème, merci de contacter **VEOLIA**

**Par téléphone : 09 69 323 529**  
(service de permanence 24h/24 et 7j/7)  
En ligne : [www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)

Pour l'eau potable uniquement pour Chaumont-sur-Tharonne, contacter la **SAUR**

**Service client : 02.44.71.05.50**  
**Dépannage (24h/24) : 02.45.77.00.09**



## Taxe de séjour

Si vous avez l'habitude de louer un logement pour vos vacances ou de réserver dans un hôtel ou un camping, vous avez déjà payé la taxe de séjour. Cette somme de quelques euros par nuit et par personne vient s'ajouter au prix de l'hébergement. Mais à quoi sert-elle ?

La taxe de séjour est destinée au développement et à la promotion du tourisme. Concrètement, sur notre

territoire, cette ressource est affectée aux dépenses de tourisme pour la promotion du territoire Cœur de Sologne.

Elle est due par toute personne non résidente du territoire et hébergée dans un hébergement marchand (Chambres d'Hôtes, Hôtels, Meublés et Résidences de Tourisme, Terrains de Camping et de Caravanage, Hébergements Insolites, Villages de Vacances, Emplacement de camping-cars...). Une fois la taxe de séjour collectée auprès des voyageurs, l'hébergeur la reverse à la Communauté de Communes.

Afin de faciliter les déclarations des hébergeurs, Cœur de Sologne a mis en place une plateforme pour dématérialiser la déclaration de la taxe de séjour. Cette télédéclaration se substituera à la tenue de votre registre papier.

Vous pouvez dès maintenant vous y connecter en cliquant sur le lien suivant : <https://taxe.3douest.com/coeurdesologne.php>

**Pour toutes questions,** vous pouvez contacter l'office de Tourisme « Cœur de Sologne » au 02.54.83.01.73 ou à [tourisme@coeurdesologne.com](mailto:tourisme@coeurdesologne.com).



# Travaux



## Relocalisation de l'Office de Tourisme

Les travaux de rénovation du futur Pôle d'Attractivité Touristique situé, 20 avenue de la République à Lamotte-Beuvron, sont terminés.

Les aménagements extérieurs sont en cours. L'ouverture est prévue au printemps 2025.

### Horaires à partir de mai 2025

Mois	Lundi	Mardi Vendredi	Samedi	Dimanche
Mai à Juin				Fermé
Juillet à Décembre	14h - 18h	9h30 - 12h30 14h - 17h30	9h30 - 12h30 14h - 17h30	9h30 - 12h30
Octobre à Avril	Fermé		9h30 - 12h30	Fermé



## Le Batiment Sologne

Le réhabilitation du bâtiment qui abritera les locaux administratifs de Cœur de Sologne, en centre-ville de Lamotte-Beuvron permettra un meilleur accueil du public et de meilleures conditions de travail pour les services.



## En bref



### Un dispositif gratuit pour apprendre à nager

Pendant les petites vacances scolaires, le service des sports propose aux enfants de 6 à 12 ans du territoire de participer aux stages « J'apprends À Nager ». Gratuit et proposé par l'Agence Nationale du Sport, ce stage est validé par une Attestation du Savoir Nager en Sécurité.

Contact : Piscine Cœur de Sologne au 02.54.88.70.21

### Un nouveau site internet pour Cœur de Sologne !

Vous y retrouverez les horaires des services et les actualités. Découvrez, suivez les projets et informez-vous sur les conseils communautaires et les événements du territoire.



Rendez-vous sur [www.coeurdesologne.com](http://www.coeurdesologne.com)



### Une nouvelle piste cyclable à découvrir.

Cet hiver, les travaux de la piste cyclable Chaon - Souvigny-en-Sologne se sont terminés. Ce nouveau parcours s'intègre à la Sologne à Vélo, en reliant les communes sur 6 km.

Visite de chantier du lundi 27 janvier 2025 à Souvigny-en-Sologne



Crédit photos CC CDS et Ville de Lamotte-Beuvron